

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

19 NOVEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 19 novembre 2015 à 19 h 00 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents (tes) les conseillers (ères), mesdames Lucille Marin, Pâquerette Coulombe et Nathalie Ayotte et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Monsieur Matthieu Déborbe, conseiller en urbanisme assiste à la présente assemblée.

Une (1) personne assiste aux délibérations du Conseil.

La présente séance est la poursuite de la séance ordinaire du 2 novembre 2015.

Consultation publique sur les projets de règlement 306, 307, 308, 309, 313, 311 et 314.

M. Déborbe explique les modifications apportées aux règlements et la parole est donnée aux personnes dans la salle.

FIN DE LA CONSULTATION

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Tous les membres du Conseil municipal de Grosses-Roches déposent à la table du Conseil leur déclaration à la présente assemblée. La directrice générale avisera le MAMOT du dépôt desdites déclarations.

2015-11-178 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 21 h 25.

ADOPTÉE

Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

André Morin

Je, André Morin, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

André Morin
Maire

